

Communiqué du 20 février 2024

Déplacements entre Riddes, Isérables et La Tzoumaz et planification des travaux

Depuis l'effondrement du tunnel de la Becque du 3 février dernier, la Commune de Riddes et ses partenaires œuvrent quotidiennement à l'avancement de ce dossier, que ce soit en termes de mobilité, de logistique ou de planification.

Aujourd'hui, Riddes communique trois nouvelles informations : mise en place d'un système d'autorisations de circulation pour les habitants d'Auddes et de La Tzoumaz, décision du Canton de prolonger la gratuité et les horaires des transports publics jusqu'au 3 mars et annonce d'une conférence de presse sur le calendrier des travaux organisée par le Canton lundi prochain, le 26 février.

Octroi de vignettes / autorisations de circuler

Après plusieurs échanges avec le Canton et la Commune d'Isérables, la Commune de Riddes a obtenu une autorisation de circuler à travers Isérables pour les personnes domiciliées à Auddes et La Tzoumaz. Comme pour les habitants d'Isérables, cette autorisation se traduit par l'octroi d'une vignette. Cette vignette permet de traverser Isérables et descendre en plaine via l'itinéraire des Condémines, du lundi au vendredi entre 8h00 et 20h00, soit en dehors des heures de libre circulation actuelles.

Conditions d'utilisation

Cette autorisation implique une circulation à contresens sur une route étroite. C'est pourquoi l'utilisation de la vignette est soumise à conditions et ne permet pas un libre passage total.

Lors de son trajet vers Les Condémines, le détenteur de la vignette doit impérativement laisser la priorité aux véhicules circulant dans le sens de la montée. Il s'engage donc à s'arrêter et reculer si nécessaire pour laisser passer le trafic venant en sens inverse.

Par ailleurs, le détenteur de l'autorisation doit tout de même s'arrêter auprès de l'agent de sécurité et annoncer son souhait de rouler à contresens. Sa vignette doit être montrée ou rendue clairement visible à chaque passage. En fonction des conditions de circulation, l'agent de sécurité peut autoriser le passage immédiat, demander au détenteur de patienter pour attendre le passage des véhicules venant en sens inverse ou refuser le passage lorsque la circulation est encombrée.

Comment obtenir la vignette ?

La vignette est délivrée par la Commune de Riddes, **aux citoyens domiciliés à Auddes et La Tzoumaz uniquement (résidence principale).**

Les personnes concernées peuvent venir la chercher :

- À l'Administration communale de Riddes, rue du village 2
 - Heures d'ouverture du contrôle de l'habitant
 - ❖ Lu – ve 7h00 – 11h00
 - + mercredi après-midi 14h00 – 17h00
 - En dehors de ces heures, veuillez appeler le 027 / 305 20 23 pour convenir de votre venue.
- À l'Office du Tourisme de La Tzoumaz, Rte de la Télécabine 18
 - ❖ Lu – di 8h30 – 18h00

Pour obtenir une vignette, il vous faudra fournir vos nom et prénom ainsi que le **n° d'immatriculation du véhicule**.

Gratuité des transports publics Riddes – Isérables – La Tzoumaz et horaires

Sur proposition de la Commune de Riddes, l'État du Valais a décidé de prolonger la gratuité des transports publics d'une semaine, soit jusqu'au 3 mars 2024. Les courses supplémentaires (bus + téléphérique) et les horaires appliqués depuis le début de cette situation exceptionnelle sont également maintenus jusqu'à cette date.

À partir du 4 mars, un nouvel horaire, sur lequel planchent actuellement le Canton et les Communes, entrera en vigueur. Il sera publié dans la semaine du 26 février au 1^{er} mars.

Calendrier des travaux en vue de la réouverture de la route cantonale

Depuis les premiers jours qui ont suivi l'éboulement, le Canton a travaillé d'arrache-pied à la réhabilitation de la route cantonale reliant Riddes à Isérables et La Tzoumaz. Comme déjà communiqué, la situation s'avère complexe en raison de l'instabilité en aval et en amont du tunnel. C'est pourquoi de nombreuses données ont dû être récoltées sur le terrain et analysées avant de pouvoir déterminer le calendrier du début des travaux et l'estimation du temps de réalisation. Lundi prochain, 26 février, le Canton informera sur cette planification lors d'une conférence de presse organisée à Riddes dans l'après-midi.

La Commune de Riddes profite de ce communiqué pour remercier une nouvelle fois ses citoyens pour leurs précieuses compréhension et collaboration.